

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2214)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 169

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 136 de Mme Rist

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer à la mention :

« I »

la mention :

« III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel